

L'appel de 95 Etats contre la pollution plastique

A Nice, les pays signataires souhaitent un traité « ambitieux » pour réduire l'usage et la production de plastique

C'est une nouvelle étape diplomatique sur le long chemin vers l'adoption d'un premier traité international censé mettre fin au fléau de la pollution plastique. Au deuxième jour de la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC), mardi 10 juin, les Etats qui poussent pour un texte contraignant ont lancé l'« appel de Nice pour un traité ambitieux sur le plastique ». La déclaration, à l'initiative de la France, qui accueille la troisième édition de l'UNOC, a déjà reçu le soutien de 95 pays de tous les continents, renforçant la pression sur les Etats-Unis et la Chine – non signataires – les deux plus gros consommateurs de plastiques, qui freinent depuis le début des négociations il y a un peu plus de deux ans.

L'« appel de Nice » intervient à un moment charnière du processus de négociation : deux mois avant une session décisive qui se tiendra à Genève du 5 au 14 août, après l'échec du dernier round diplomatique en décembre 2024 à Pusan. En Corée du Sud, la communauté internationale n'avait pas réussi à se mettre d'accord sur un texte, en raison de l'opposition d'une minorité de pays producteurs de pétrole emmenés par l'Arabie saoudite et soutenu par la Chine qui veulent limiter le traité à la seule question de la gestion des déchets et s'opposent à toute obligation de réduction de la production de plas-

La déclaration renforce la pression sur les Etats-Unis et la Chine, qui freinent depuis le début des négociations

tiques. « Nous ne renoncerons pas, il est temps d'agir à la source du problème face à cette crise qui menace nos océans, notre environnement et notre santé », a indiqué la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Ruon, lors d'une conférence organisée à Nice avec notamment ses alter ego du Mexique, du Cambodge, du Sénégal, des Tuvalu et la commissaire européenne à l'environnement. C'est un signal fort que nous envoyons collectivement au reste du monde à quelques semaines de la reprise des négociations à Genève. »

Dans leur déclaration, ces Etats estiment « essentiel » de s'attaquer à la production et à la consommation de plastiques pour espérer mettre fin à cette pollution. Ils demandent de manière très claire « l'adoption d'un objectif mondial visant à réduire la production et la consommation de polymères plastiques primaires à des niveaux durables ». Cet objectif sera « régulièrement révisé en

vue de relever le niveau d'ambition », précise le texte. La production mondiale de plastiques (on recense plus de 4 000 polymères différents) a doublé ces vingt dernières années et devrait dépasser 500 millions de tonnes en 2025. Selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques, cette production exponentielle devrait atteindre le milliard de tonnes avant 2050, si rien n'est fait.

Risque pour le climat

Elle s'accompagne d'une explosion comparable des déchets : ils devraient presque doubler entre 2020 et 2040, pour dépasser 600 millions de tonnes. Une très faible partie est recyclée (moins de 10 %), près de la moitié est enfouie dans des décharges et 19 % sont incinérés. Le reste (22 %) se retrouve dans l'environnement, notamment dans les océans. L'équivalent d'un camion poubelles rempli de déchets plasti-

ques est déversé chaque minute dans les mers.

Poison pour les écosystèmes et la santé humaine, le plastique est également un danger pour le climat. Selon les estimations du programme des Nations unies pour l'environnement, la part des émissions liées à la seule production de plastique, qui repose sur l'extraction et la transformation de combustible fossile, devrait quasiment quadrupler d'ici à 2050, pour représenter 15 % des émissions globales de gaz à effet de serre. Autrement dit, cette production pourrait enterrer à elle seule les derniers maigres espoirs de maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C, objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris.

L'« appel de Nice » réclame « des obligations contraignantes » pour les Etats et pas seulement des « engagements volontaires » comme le souhaitent les Etats-Unis. Les pays signataires du traité seraient ainsi obligés de

rendre compte de leur production, de leurs importations et de leurs exportations de polymères plastiques primaires.

Pour mieux protéger les populations des effets nocifs des plastiques, les signataires demandent également une obligation juridiquement contraignante pour « éliminer progressivement les produits plastiques les plus problématiques et les produits chimiques les plus préoccupants », estimés à plus de 16 000 dont certains cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou perturbateurs endocriniens. Ils proposent ainsi d'établir une liste mondiale de produits à interdire qui serait actualisée en fonction des études scientifiques.

Autre obligation contraignante inscrite dans la déclaration de Nice : améliorer la conception des produits plastiques et s'assurer d'un impact environnemental minimal et qui protège la santé humaine. Pour répondre aux inquiétudes des pays en développement et des petits Etats insulaires, les Etats signataires de l'« appel de Nice » proposent par ailleurs la mise en place d'un mécanisme financier fondé sur le principe pollueur-payeur afin d'aider à la mise en œuvre du traité.

« La France est à la pointe de la mobilisation, s'est félicité Emmanuel Macron, mardi soir, sur France 2. On doit emmener la communauté internationale pour réduire massivement l'utilisation du plastique. Le recyclage, c'est impor-

tant, mais c'est déjà un peu trop tard. Il faut sortir du tout plastique. » La veille, dans la presse quotidienne régionale, le président de la République appelait pourtant à « continuer le combat sur la consigne pour recyclage ». Locomotive sur la scène internationale, la France est très en retard sur ses objectifs : en finir avec le plastique à usage unique à l'horizon 2040. Le taux de recyclage du plastique n'est que de 28 %. Très loin de l'objectif de 55 % d'ici à 2029.

« La déclaration de Nice est un signal fort sur la détermination à aboutir à un traité réellement ambitieux et à résister aux pays et aux lobbys qui veulent réduire ce traité au traitement des déchets et en limiter la portée », réagit Muriel Papin, de l'association No Plastic in My Sea, membre d'une coalition de 235 organisations dont Greenpeace et le Fonds mondial pour la nature qui saluent l'« appel de Nice » comme « un seuil commun, pas un plafond ».

Juriste au Centre pour le droit international de l'environnement, Andres Del Castillo estime que la déclaration de Nice, au-delà du signal politique, peut « mettre un terme à la tyrannie du consensus qui empêche tout progrès depuis des décennies dans les discussions multilatérales sur l'environnement ». En d'autres termes, aboutir au cours de l'été à un traité juridiquement contraignant sans les Etats qui veulent l'affaiblir. ■

STÉPHANE MANDARD

Une trentaine de pays s'engagent en faveur d'un « océan silencieux »

Une coalition de 37 pays, menée par le Panama et le Canada, s'est engagée, lundi 9 juin, à Nice, à combattre la pollution sonore du transport maritime, qui nuit à de nombreuses espèces sous-marines. Les Etats signataires souhaitent faire progresser la conception et l'exploitation de navires plus silencieux au sein de l'Organisation maritime internationale. Ils promettent également d'intégrer les mesures de réduction du bruit dans la création et la gestion de leurs aires marines protégées, et de mettre en œuvre des solutions pour réduire le bruit des navires afin de protéger la vie marine.



ON
EST
ICI

1,2 TWh/AN⁽¹⁾

10 TWh/AN

DE CAPACITÉS DE PRODUCTION
DE BIOMÉTHANE PAR ENGIE
D'ICI 2030⁽²⁾

FAIRE AVANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, C'EST NOTRE RAISON D'ÊTRE.

ENGIE, 2^e producteur de biométhane en France⁽³⁾, développe des gaz renouvelables qui servent notamment au chauffage des bâtiments, à l'industrie et à la mobilité lourde. ENGIE, ce sont 98 000 femmes et hommes qui agissent chaque jour pour fournir une énergie décarbonée, abordable et fiable, et ainsi faire de la transition énergétique une réalité. #AgissonsEnsemble

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

1 TWh de biométhane permet de chauffer environ 100 000 logements par an.

⁽²⁾ De capacités de production de biométhane par ENGIE en 2024 en Europe. ⁽³⁾ Étude interne et Databook 2024.

Plus d'informations sur engie.com/on-est-ici-dans-la-transition-energetique

ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2435285011 € - RCS NANTERRE 542107651. © Nicolas Pollet-Villard.

ENGIE